

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI
3ème Open de Martinique 2017

Autorisation : 1603134

- 1- Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBaD. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de vingt et un points, en auto-arbitrage
- 2- Tout joueur participant devra présenter sa licence le jour du tournoi et être en règle avec la FFBaD et sa Ligue.
- 3- Le nombre d'inscrit est limité à 16 joueurs par tableau. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 1 tableau (Tarif 10€) , 2 tableaux (tarif 15€) ou 3 tableaux (tarif 20€). Les joueurs peuvent s'inscrire en « X » en double, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
- 4- Les inscriptions devront obligatoirement être envoyées par la poste à Cyrille BERTON, Lot « Les 4 Vents », 7 Entrée de Sirocco, 97220 LA TRINITE, et nous parvenir avant le 29-03-2017 accompagné d'un chèque à l'ordre « LBM ». Les inscriptions seront traitées selon l'ordre de la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi). Le tirage au sort s'effectuera le 02-04-2017.
- 5- En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, ou en cas de désistement d'un joueur avant le tirage au sort, les droits d'inscription perçus seront remboursés. Après tirage au sort, les remboursements ne seront possibles que sur présentation d'un certificat médical justifiant le caractère involontaire du forfait.
- 6- Les tableaux (Tableaux : SH, SD, DH, DD, Dmx, Séries : R, D, P, NC) se dérouleront en poule, avec 1 sortant par poule. Une catégorie unique acceptera les Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Junior, Senior et Vétérans, sans différenciation. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries si le nombre d'inscrits est trop faible, avec l'accord du Juge-Arbitre.
- 7- Les volants OBLIGATOIRES et officiels sont : RSL N°2 et MAVIS 2000 et sont à la charge des joueurs. Ils pourront être achetés sur place. Les volants seront fournis pour les finales.
- 8- Les joueurs devront se faire pointer à la table de marque au moins une heure avant l'heure prévue de leur première rencontre.
- 9- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Un match ne pourra pas être avancé de plus de 60 minutes.
- 10- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.
- 11- Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé, test de volant y compris. Ils devront se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à leur match.
- 12- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le Juge Arbitre.
- 13- Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, leurs 2 coachs éventuels et les membres du comité d'organisation.
- 14- Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté faute. Au service, pour ce qui concerne les structures de panneau de basket, le premier service sera considéré « LET » et pourra être rejoué.
- 15- Aucune interruption ni report de match pour difficultés de jeu (contre jour, vents,...) ne sera accordé.
- 16- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
- 17- Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, devra prévenir le responsable du tournoi sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 18- Le Juge-Arbitre de la compétition est Cyrille BERTON. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Sa décision est sans appel.
- 19- Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute autre réclamation est déclarée irrecevable.
- 20- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.
- 21- Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
- 22- Il est interdit de fumer ni de vapoter dans les salles.
- 23- Le présent règlement sera affiché dans chaque salle.
- 24- Chaque participant inscrit au tournoi doit adhérer à ce règlement et connaître les sanctions encourues par un forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur (06 96 33 54 74) de sa non participation dans les plus brefs délais, et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives à Cyrille BERTON.